



Le Comité d'Etablissement de la DT Ouest a tenu une réunion ordinaire le 30 août 2007 de 10 heures 11 à 18 heures 20 au siège de la Direction Territoriale Ouest.

L'ordre du jour était le suivant :

1) Approbation du PV des séances du Comité d'Etablissement des 28 juin, 5 et 12 juillet 2007

2) Point sur les ASC :

- Vacances d'hiver
- Guichet Culture
- Guichet Sport
- Embauche CDD

3) Commission Logement : information sur les travaux de la Commission

4) Présentation des comptes du 1^{er} semestre 2007 : budget de fonctionnement et ASC

5) Suite de l'information-consultation sur le PSDI de Rennes : demande d'avis sur la méthode d'implémentation du projet

6) Information-consultation sur le rapport annuel 2006 concernant l'emploi des travailleurs handicapés sur les périmètres Bretagne et Pays de la Loire

7) **Information** sur les suites données aux demandes de congés sabbatiques, de congés pour création d'entreprise et de solidarité internationale (1^{er} semestre 2007)

8) Optimisation de l'intervention en répartiteur : nom du cabinet retenu par le CE dans le cadre de l'expertise libre suite à la résolution votée le 26 juillet 2007.

9) **Poursuite du processus d'information-consultation du CE sur l'évolution des organisations des UI Bretagne et Pays de la Loire : réponses aux questions (reporté)**

1. consultation sur des évolutions d'organisation au sein de l'UI Bretagne :
 - Activité GTC
 - Conduite d'Activité
2. Consultation sur la mutualisation d'activités :
 - Activité 42C entre UI Bretagne et UI Pays de la Loire
 - Activité GRC entre UI Bretagne, UI Pays de la Loire et UI Normandie
 - plate-forme mutualisée DR/DICT sur l'UI Bretagne et l'UI Pays de la Loire

10) **Poursuite du processus d'information-consultation du CE sur le transfert de l'activité UAT Ouest de Saumur et Morlaix : réponses aux questions (reporté)**

11) **Poursuite du processus d'information-consultation du CE sur le regroupement de l'activité Service Client Recouvrement de l'AVSCOA et conséquence pour le site de Saint-Malo : réponse aux questions (reporté)**

12) **Information sur le rapport trimestriel sur l'activité (T2) et comparatif avec le T1**

13) Suite de l'information-consultation sur les règlements intérieurs des Unités : remise aux élus des avis des CHSCT concernés et **demande d'avis (reporté)**

14) Suite de l'information sur les bilans HSCT 2006 des UO et avis émis par les CHSCT concernés (**reporté**)

15) Informations sur le rapport de gestion de la restauration sur le périmètre DT Ouest (**reporté**)

16) Information sur l'audit en cours sur le

Guy Jourden fait lecture d'une déclaration commune des membres du CE

« Madame la Présidente,

Le 5 juillet 2007, les salariés des sites et services de la DT Ouest menacés de fermeture ont interrompu le Comité d'Etablissement pour exposer leurs revendications et exiger l'ouverture de véritables négociations sur le maintien d'activités France Telecom sur leur résidence.

Vous avez accepté ces négociations avec l'ensemble des organisations syndicales et de ne pas demandé d'avis au CE sur ces dossiers pendant la période estivale.

Aux CE du mois de juillet 2007, il ne figurait pas de points concernant la poursuite des processus d'information consultation.

Par contre vous avez imposé l'inscription des points 9, 10 et 11 à l'ordre du jour du CE de ce jeudi 30 août 2007.

De plus, vous savez que les commissions emplois et métiers et activités marchés qui ont été mandatées par le CE n'ont pas eu le temps de travailler ce mois ci.

La première réunion de la commission emplois métiers s'est tenue hier mercredi 29 août et un plan de travail prévoyant des visites de sites a été élaboré.

La Commission marchés-activités doit quant à elle se réunir prochainement.

De plus des négociations sont en cours avec les organisations syndicales.

Pour ces multiples raisons les délégations CGT, SUD, CFDT, FO, CFTC, UNSA estiment que les élus ne sont pas en capacité aujourd'hui de traiter sérieusement de ces projets de fermeture.

En conséquence, nous demandons le report des points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour d'aujourd'hui au prochain CE ordinaire du 27 septembre 2007. »

Les organisations syndicales s'expriment également :

« Après l'annonce de la suppression des sites de :

Châteaubriant, Morlaix, Redon, St Malo, Saumur, Pornic, La Ferté Bernard, Concarneau, Rennes Cleunay et de nombreuses réorganisations d'activités, le personnel avec les organisations syndicales avaient, le 05 juillet dernier, par une action d'envergure, signifié son opposition à ces projets.

Suite ci contre

Suite : La Direction Territoriale signait ce jour là un protocole pour l'ouverture de négociations pendant les mois de juillet et août. Après trois séances les 10 et 17 juillet et 28 août, les organisations syndicales ont été obligées de constater le refus de France Telecom de prendre en compte les réelles propositions alternatives des représentants du personnel.

Devant ce refus, l'ensemble des syndicats ont, lors de cette séance du 28 août, quitté la salle.

Afin d'obliger France Telecom à revoir sa position, les organisations syndicales appellent l'ensemble des personnels de la Direction Territoriale Ouest à se mobiliser pour exiger :

- **Aucune fermeture de site,**
- **Maintien et développement de toutes les activités nécessaires à un service de communication de qualité accessible à tous.**

Nous vous tiendrons informés de toutes les initiatives qui seront décidées avec les personnels. »

La Présidente rappelle que le 5 juillet 2007, la DTO a signé un protocole indiquant sa volonté d'engager des négociations sur les sujets évoqués en CE concernant des transferts d'activités, voire des fermetures de sites. **A cette occasion, elle s'était engagée à ne pas consulter le CE avant la séance du 27 septembre.** Il n'a d'ailleurs jamais été question de consulter les élus sur ces sujets mais bien de leur offrir l'opportunité de poser des questions les concernant, sans occulter le fait que les commissions avaient été mandatées, certes tardivement, pour y travailler. Elles pourront donc rendre un avis le 27.

Bernard Eliot rappelle les conditions dans lesquelles ces points ont été mis à l'ordre du jour de façon unilatérale par la direction

La Présidente prend acte du fait qu'il n'y aura pas de question sur les points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour du CE du 30 août 2007.

Guy JOURDEN insiste sur le fait que les élus demandent le report des points 9, 10 et 11

La Présidente estime avoir répondu clairement à cet égard.

Guy JOURDEN maintient que ces points doivent être reportés, comme cela a déjà pu être le cas lorsque le CE n'avait pas le temps d'aborder certains points.

(Suite page 2)

(Suite de la page 1) **La Présidente** fait remarquer que ces points ne seront pas reportés en tant que tels. Elle prend acte du fait que ces sujets ne seront pas traités aujourd'hui à la demande des élus.

Selon Guy JOURDEN, ces points doivent être soit enlevés de l'ordre du jour, soit reportés. Il informe que la CGT quittera la séance si la Direction les aborde. Les élus demandent le report ou le retrait de ces trois points.

FO et SUD s'expriment dans le même sens.

Guy JOURDEN réitère la demande des élus relative soit au retrait, soit au report de ces points. Les élus ne sont tout simplement pas en capacité de poser les bonnes questions aujourd'hui, tant que les commissions n'ont pas accompli leur travail. La Présidente ayant indiqué que ces points pourraient faire l'objet de questions le 27 septembre, les élus considèrent qu'il n'y a pas lieu de les aborder aujourd'hui.

Au nom de la Direction, **Mario PETRICOLA** répond que ces points ne seront pas traités. La Direction tient à respecter le travail des commissions.

La Présidente attire l'attention sur le fait que le libellé de ces points sera différent sur l'ordre du jour du CE du 27 septembre.

Pour résumer les échanges qui viennent d'avoir lieu, **elle indique que les points 9, 10 et 11 ne seront pas traités aujourd'hui et que l'on passera donc du point 8 au point 12 de l'ordre du jour.**

Point 1 — Approbation du PV des séances du Comité d'Etablissement des 28 juin, 5 et 12 juillet 2007

Il est procédé au vote de l'approbation des trois procès-verbaux des 28 juin, 5 et 12 juillet qui sont adoptés à l'unanimité (18 votants).

Point 2 — Point sur les ASC

• Vacances d'hiver

Un débat s'instaure sur le maintien de la prestations « linéaires d'hiver ». Certains élus estiment que cette prestation devrait être supprimée car elle ne touche que peu d'agents et que l'an dernier toutes les semaines n'ont pas été comblées.

CGT : les élus CGT ont argumenté la défense de cette prestation qui permet de faire partir les plus bas QF et donc faire découvrir la montagne et le ski à des familles et des néophytes qui ne serait sans doute jamais partis autrement. La question des invendus dans les semaines hors période scolaire pose problème mais il faudrait sans doute mieux communiquer avec les CFC et ouvrir aux retraités.

Au nom de la Commission ASC du CE, Mireille VIVIER propose au CE la résolution suivante relative aux vacances d'hiver : « **Réunis en Comité d'Etablissement le 30 août 2007, les élus du CE France Télécom de la Direction Territoriale Ouest proposent d'élaborer des prestations de vacances pour les Vacances d'hiver 2007-2008 sous forme d'allottements et de linéaires selon les conditions des prestataires présentées dans les documents préparatoires.** »

Les élus CFDT font une intervention expliquant leur vote pour et font des propositions (voir PV intégral)

Les élus SUD quittent la salle pour évoquer entre eux cette question en dehors du CE. La séance est interrompue de 10h50 à 11h10.

Daniel GILLARD estime que la formule d'allottement de linéaires proposée aux salariés de la DT Ouest est satisfaisante dans sa forme et qu'elle correspond aux besoins des salariés, ainsi qu'aux moyens financiers que le CE peut y consacrer. En conséquence, **il indique que les élus CGT voteront la résolution proposée.**

Commentaire CGT : nous n'avons jamais pensé que l'ensemble des agents de la DT Ouest pourraient bénéficier des linéaires (mobilhome, chalet..) Par contre nous observons que ce sont surtout les plus bas QF qui bénéficient de cette offre, des collègues qui ne sont sans doute jamais partis auparavant. Nous ne comprenons pas l'opposition déterminée **d'une partie de la délégation SUD** à ce type de prestation au profit d'une aide individuelle. Le retard pris l'an dernier a influé sur le remplissage et sert de nouveau de prétexte pour dénigrer cette prestation.

Suite Commentaire CGT : d'autre part nous tenons à rappeler que la Commission ASC du CE de la DT Ouest est composée de 12 membres (4 CGT, 4SUD, 4 CFDT). Les propositions qu'elle formule émane donc des propositions des 3 sensibilités représentées. Pourtant elles sont souvent remises en cause dans les séances plénières du CE.

A notre avis cela reflète non pas un mauvais fonctionnement de la Commission (qui bien sur peut aussi être amélioré) mais une mauvaise liaison entre les délégations syndicales et leurs représentants dans la commission.

Bernard ELIOT revient sur la déclaration des élus SUD (voir PV séance sur le site du CE) concernant le fonctionnement de la Commission ASC, qui est selon lui aussi valable pour toutes les commissions du CE.

Il précise qu'une réunion est prévue la semaine prochaine entre le Bureau du CE et les présidents de commissions.

Il considère que le fonctionnement de la Commission ASC s'est amélioré, avec notamment l'élaboration d'un ordre du jour arrêté et la participation d'une assistante qui rédige les différents comptes rendus, avant présentation devant le CE.

Il confirme que le CE devra se déterminer par rapport à l'accord de gestion qui sera proposé à la signature entre les CE et CCUES.

Il faudra que dans cet accord il soit indiqué que le CCE n'a pas de monopole d'exclusivité par rapport aux prestations ; le CE peut donc également proposer les mêmes prestations que le CCE ou en complément de ce dernier. A ce jour, le CCE n'a proposé aucune offre.

La Commission ASC du CE doit aujourd'hui faire face à un problème de calendrier en ce qui concerne la réservation des sites de vacances.

Il assure que les remarques des différentes délégations seront prises en compte, dans le but d'améliorer le fonctionnement de la commission. **Il convient toutefois aujourd'hui de prendre une décision relative aux linéaires.**

Daniel GILLARD rappelle que lors de la détermination de la politique ASC du CE, les délégations étaient toutes d'accord pour définir un prévisionnel des prestations proposées sur l'année ; **les élus CGT** souhaitaient également qu'il y ait un catalogue prévisionnel des prestations, ne serait-ce que pour permettre l'inscription rapide des salariés. Il faut reconnaître que si les linéaires d'hiver avaient été programmés à temps, il n'y aurait aucun problème aujourd'hui. **Il ne saurait donc selon lui être question de dysfonctionnements, cette non-programmation en temps et en heure résultant de la volonté de certains élus.**

La Présidente propose de passer au vote de la résolution proposée par la Commission ASC sur les vacances d'hiver.

La résolution proposée sur les vacances d'hiver est adoptée par 13 voix pour, 1 voix contre (SUD) et 4 abstentions (3 SUD et 1 CFDT).

Commentaire CGT : nous notons l'opposition d'une partie de la délégation Sud à cette prestation linéaires hiver/été. Pour notre part nous allons travailler à améliorer le remplissage des semaines hors vacances scolaires

• Guichet Culture

Une résolution sur le guichet culture est proposée au CE (voir PV intégral). Elle limite les ayants droits au conjoint et aux enfants à charge fiscalement jusqu'à 18 ans. Elle introduit également un montant en fonction des tranches de QF.

Daniel GATE ne comprend pas la différence entre les prestations Guichet Sport – Guichet Culture, sans QF, et les prestations où sont prises en compte les tranches de QF.

Daniel GILLARD ne comprend pas la proposition en ce qui concerne les ayants droit, conjoints et enfants de moins de 18 ans : il demande si, pour la Commission, les enfants sont exclus des prestations après 18 ans. D'autre part, il s'interroge sur le cas des personnes handicapées fiscalement à charge des familles.

Selon Daniel GILLARD, il convient de maintenir les prestations pour les enfants au-delà de 18 ans fiscalement à charge (jusqu'à 25 ans) et de compter, parmi les ayants droit, les personnes handicapées fiscalement à charge des familles.

Bernard ELIOT explique qu'il est question ici de la présentation du travail de la Commission ASC. Toutefois, suite à la discussion d'hier en réunion préparatoire, de nouvelles propositions de rédaction de la résolution peuvent être proposées.

Guy JOURDEN (Cgt) fait lecture d'un texte datant de janvier 2007, selon lequel sont comptés parmi les ayants droit du CE les enfants naturels, reconnus ou adoptés jusqu'à 18 ans **et fiscalement à charge au-delà.**

Thierry LELIEVRE (Sud) fait remarquer que cette notion d'ayant droit dépendait des types de prestations.

Daniel GILLARD (CGT) indique que son intervention est motivée par le fait que, lors d'une précédente mandature – celle du CE de la DR Bretagne -, les notions d'ayant droit et d'ouvrant droit étaient différentes. Le texte actuel lui semble en recul par rapport à ce dernier.

Les élus CFDT interviennent dans le même sens que ceux de la CGT, ils font une déclaration dans laquelle ils souhaitent une prestation unique sport-culture appelée guichet passion(voir PV)

Bernard ELIOT attire l'attention sur le fait que **cette prestation guichet culture est attendue par les salariés.**

Il lui semble prématuré aujourd'hui de travailler sur une seule prestation sport ou culture, l'activité sport venant d'être transférée au de FT-ASPTT au CE

Il consulte les élus sur le report de la décision en septembre.

La Présidente prend acte du report de ce vote en septembre.

Commentaire CGT : les élus CGT souhaitent l'extension de la prestation culture aux enfants de plus de 18 ans, jusqu'à 25 ans (fisalement à charge) et au delà pour les enfants handicapés à charge.

Suite point n° 2 sur les ASC

• Guichet Sport

2 résolutions relatives au guichet sport pour les retraités sont présentées au CE (voir le PV sur site CE)

Guy Jourden estime que la **seconde proposition**, ouverture aux retraités et à leurs ayants droit jusqu'à 18 ans mais sans notion de fiscalement à charge correspond avec ce qui a cours actuellement.

La **première proposition** ouverture aux retraités uniquement **est rejetée par 13 contre et 5 abstentions.**

La **deuxième résolution**, le fiscalement à charge étant enlevé, **est votée à l'unanimité.**

• Embauche d'un CDD

Bernard ELIOT informe que, conformément à la décision prise au CE du 12 juillet 2007, relative à l'embauche d'un CDD, un appel à candidatures a été lancé auprès de l'ANPE et quelques candidatures spontanées sont parvenues au CE. Les entretiens avec les 8 candidats et candidates se sont déroulés mercredi dernier.

Le **Bureau a retenu la candidature de Monsieur Mbarek NEMER – âgé de 56 ans**, qui a pris ses fonctions lundi 27 août et qui apportera une aide précieuse aux assistantes du CE dans la gestion du Guichet Sport et sur l'ensemble des dossiers à traiter (remboursements sur factures, voyages, linéaires, etc.). **Son contrat court sur six mois, soit jusqu'au 29 février 2008.**

Bernard ELIOT attire l'attention de la Direction sur les difficultés rencontrées par les salariés pour accéder aux formulaires relatifs aux prestations d'action sociale.

Point 3 — Commission Logement : information sur les travaux de la Commission

Daniel GILLARD président de la commission remet des documents en séance ainsi qu'une proposition de résolution.

Il **procède à la présentation du compte rendu de la Commission Logement du 15 mai 2007** et indique que la prochaine est programmée en septembre.

Elle est composée pour moitié de membres issus de la précédente mandature, ce qui garantit une certaine continuité dans le travail mené jusqu'à présent.

Daniel GILLARD souligne l'importance de cette Commission — le logement arrivant en effet au deuxième rang des priorités des salariés après le travail — et de part les budgets significatifs drainés par la collecte du 1 % logement.

En 2006, pour France Télécom au niveau national, cela représentait **35 410 591 €** ainsi répartis : **29 773 193 €** pour les prêts et **5 637 398 €** pour l'aide au logement social.

De même, en 2006, pour la DT Ouest, cette somme s'élevait à **2 125 794 €** dont **1 986 944 €** pour les prêts et **138 850 €** pour l'aide au logement social.

Daniel GILLARD précise que l'organisme collecteur, **ASTRIA**, certes représenté paritairement dans son Conseil d'Administration, est composé pour deux tiers de représentants des employeurs et des entreprises adhérentes, le tiers restant étant constitué des organisations syndicales.

Les collecteurs comme **ASTRIA** gèrent la totalité des fonds du 1 % logement et définissent, avec le gouvernement, leur politique d'emploi.

Les fonds collectés ne sont pas resservis intégralement auprès des salariés. Toutefois, **ASTRIA** garantit un des meilleurs retours sur versement, avec des coûts de fonctionnement

Suite du point 3 : Daniel GILLARD attire l'attention sur le fait qu'il serait plus juste de parler de 0,40 % de la masse salariale versée en faveur des salariés (0,10 % étant affectée aux foyers des travailleurs migrants et à l'aide au logement des personnes en difficulté et 0,50 % étant affectée au FNAL — Fonds National d'Aide au Logement — qui gère l'allocation logement)

Le **patrimoine locatif destiné aux salariés** est constitué du **patrimoine historique de France Télécom** difficile à déterminer (345 logements en Bretagne et 302 logements en Pays de la Loire).

ASTRIA met d'autre part à disposition des salariés de France Télécom un **droit de réservation sur 1 200 logements sur les deux régions.**

Daniel GILLARD informe qu'il y a actuellement **51 demandes de logements sociaux en instance sur les deux régions**, les salariés concernés ayant tous eu au moins une proposition d'**ASTRIA** en matière de logement social ; **13 salariés de la DTO ont été logés depuis le 1^{er} janvier 2007.**

Daniel GILLARD indique qu'à la date du 27 août 2007, pour la DT Ouest, les prêts représentent **1 435 662 €** et le **logement social 79 000 €.**

Normalement, le **Mobili-Pass** est à la charge de l'employeur. Or, il s'avère que ces frais sont parfois directement facturés aux salariés qui les font ensuite entrer dans le 1 % logement.

Mario PETRICOLA (DRH) ajoute que le **Mobili-Pass couvre les prestations à l'occasion de mobilités, de recherches de logements locatifs ou à l'acquisition ; le plafond est de 1 600 €, voire 3 200 € après accord de France Télécom.** **ASTRIA** peut apporter soit une aide à la recherche de logement, soit une aide au paiement des premiers mois de loyer à hauteur du plafond.

La **Présidente** souhaite que **Daniel GILLARD** précise en quoi consiste le **Pass Travaux.**

Daniel GILLARD indique que le **Pass Travaux** est un prêt qui finance les travaux dans la résidence principale des salariés. Il rappelle que toute cette documentation est en ligne sur le site du CE.

Il indique que la commission va communiquer sur ce sujet et qu'il attend également une aide de FT.

Daniel GILLARD présente un devis pro forma relatif à un sondage en direction des salariés dont le résultat permettra à la Commission Logement de connaître les attentes des salariés de la DTO en matière de logement. Il propose à cet égard une résolution pour lancer plus avant la réflexion sur ce point.

Après débat il présente une résolution :

« *Les élus(e) s du CE France Télécom Direction Territoriale Ouest, réunis en séance le 30 août 2007, décident du principe d'effectuer un sondage qui sera élaboré en collaboration avec une société de sondage à déterminer, afin d'avoir une meilleure connaissance des besoins des salariés de la DT Ouest en matière de prestations et d'acquisition de logements. Le cahier des charges sera établi de manière conjointe avec le Bureau du CE de la DT Ouest.* »

La résolution ainsi reformulée est adoptée à l'unanimité.

Point 4 — Présentation des comptes du 1^{er} semestre 2007 : budget de fonctionnement et ASC.

Pour + de détails Voir le PV intégral

Le prévisionnel 2007 des AEP (activités économiques et professionnelles) s'établit à 557 591,58€.

C'est la partie fonctionnement du CE qui ne peut pas être utilisée pour renforcer le budget activités sociales et culturelles

Le réalisé des AEP au 28 août 2007 fait apparaître :

- les immobilisations (29 654,47 €) soit 59,41 % de réalisé par rapport au prévisionnel (matériel informatique et mobilier) ;
- la situation bancaire affiche un solde créditeur sur la Banque postale, suite à une convention passée avec cette dernière qui permet un décalage des dates de valeur ;

- les placements AEP s'élèvent à 126 830,72 €, ce qui donne une situation bancaire de 94 874,67 €.

Les dépenses portent globalement sur :

Les achats :

- les fournitures de bureau : 64 % du prévisionnel ;
- les consommables informatiques : 35 % du prévisionnel ;
- l'achat de matériel et équipements : 23 % du prévisionnel.

Les services extérieurs :

- les primes d'assurance ;
- l'extension de garantie sur le matériel ;
- la documentation collective ;
- la documentation individuelle.

Les autres services extérieurs :

- les frais de rédaction des comptes rendus : 44,57 % du prévisionnel ;
- l'assistance juridique, pour laquelle l'enveloppe prévue a été légèrement dépassée (15 371 € au lieu de 15 000 €).

Rappelons que fin août la dépense devrait être de 75% du prévisionnel et qu'elle ne se monte qu'à 44% du budget.

Budget des ASC

Les subventions ASC s'élèvent à 4 869 320 €, soit 74,84 % du prévisionnel. Là-dessus, 1 175 379 € ont été reversés au CCE, soit 42,43 %. On relève par ailleurs une recette exceptionnelle de 75,60 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent actuellement à 42 667,99 € (essentiellement les salaires et cotisations sociales).

En ce qui concerne les vacances, sur un prévisionnel est de **1 779 015,99**, **1 220 182,62 €** ont été dépensés. Les linéaires représentent 264 630,28 €, les recettes 110 716,50 €, soit un différentiel de 153 913,78 € (153,91 %), la prévision

Suite du point n°4 :

Pour l'ensemble des vacances, le réalisé correspond à 53,47 % du prévisionnel.

1 205 salariés sont concernés par un remboursement sur facture

2 507 ont demandé des Chèques Vacances et 284 ont choisi la formule des linéaires.

Commentaire CGT : 3996 salariés ont donc bénéficié d'une des 3 formes d'aide aux vacances.

Nous avons du batailler pour que l'aide sous forme de chèques vacances soit retenue. Même si elle est moins souple et moins intéressante financièrement, elle est majoritairement utilisée par nos collègues. Nous souhaitons que l'an prochain l'aide par chèques vacances et le remboursement sur facture soient du même niveau à QF égal.

Le chiffre de 4000 salariés est certes important mais il ne reflète pas le nombre d'inscrits au CE.

Beaucoup de collègues ne font pas les démarches nécessaires via le site du CE.

Point 5 — Suite de l'information-consultation sur le PSDI de Rennes : demande d'avis sur la méthode d'implémentation du projet

La Présidente rappelle que lors d'un précédent CE, il avait été décidé de la création d'une commission temporaire sur le PSDI de Rennes. **Bernard ELIOT** va rendre compte du travail réalisé par cette dernière. Les trois lots du projet sont :

- **définition de l'implantation** des unités ou services dans les bâtiments avec identification des aménagements des locaux selon les activités des unités et des besoins en réseaux spécifiques, mobiliers etc.
- **organisation de services** partagés entre les unités (sécurisation, entretien, réseaux d'accès généraux etc.) ;
- **services de proximité** (restauration collective, moyens de transport).

Le comité de pilotage désigne un représentant par lot. Il est indiqué que ce projet est associé au PDE (Plan de Déplacement Entreprise).

Il a été procédé à un rappel des questions sensibles (accessibilité aux sites, moyens de transport existants, restauration collective, accueil des jeunes enfants des salariés).

Une présentation de l'avancement du projet interviendra une fois par mois, de septembre 2007 à février 2008, charge à la commission temporaire d'en faire le compte rendu en CE.

Bernard ELIOT insiste sur le fait que le travail de la commission et du CE ne remplace pas l'information et la consultation des CHSCT des unités de la DTO (AE, DTMP), des services nationaux (DAAP à la Mabilais) et des différents CE (fonctions supports).

La commission a également soulevé la question de l'avenir du personnel de la société de restauration suite au déménagement et à la fermeture du restaurant de la Mabilais.

Enfin, la commission souhaite qu'une présentation de l'avancement du projet soit faite aux DS.

Guy JOURDEN souhaiterait qu'un expert dans le domaine de l'immobilier soit adjoint à cette commission, dont la prise en charge incomberait à France Télécom.

La Présidente fait remarquer qu'une société travaille déjà sur l'implantation des entreprises et sur différents scénarios qui seront **présentés par Philippe MAURICE**.

Si la demande de **Guy JOURDEN** porte sur l'octroi d'une ligne budgétaire supplémentaire pour s'offrir les services d'un expert en immobilier, la réponse de la

Mario PETRICOLA assure que la Direction travaille sur toutes les questions pour apporter des réponses rapidement.

Sur la question des déplacements, des contacts ont été pris avec Rennes Métropole

Guy JOURDEN demande si la gestion de la restauration de FT R & D est bien suivie par la DT.

Selon **Guy JOURDEN**, cette cantine ne suffira pas eu égard au nombre de salariés attendus sur le site. Il rappelle que dans le cadre du projet initialement prévu sur Cesson, l'entreprise avait prévu la création d'un RIE.

La Présidente précise avoir déjà répondu deux fois sur ce point. Ce projet n'avait pas du tout la même ampleur car il concernait uniquement France Télécom DTO.

Guy JOURDEN rétorque que selon les propos de la Direction, il y a déjà beaucoup de personnes présentes sur le site ; il serait donc souhaitable de songer, dès maintenant, à une solution de restauration. De plus, il ne voit pas en quoi le précédent projet était moins important que l'actuel en nombre de salariés.

La Présidente ne répondra pas à **Guy JOURDEN**, estimant que ce dernier fait à la fois les questions et les réponses.

Commentaire CGT : sur ce sujet **la Direction perd rapidement son sang froid**. Pas étonnant quand on se rappelle le discours du précédent DT lors du passage de pouvoir : la construction du site de la DT à Cesson sera **votre grand projet**.

On s'y croyait déjà, parkings souterrains, restauration collectives, locaux spacieux pour les personnels, les IRP et les services sociaux...

Aujourd'hui patatra, nous sommes réduits comme les services nationaux à **jouer les coucouls dans un bâtiment prévu pour Alcatel** (tout un symbole) et c'est la bataille pour les m2. Pas de restauration collective (ni autre d'ailleurs) dans **une zone d'activités « oubliée » par les transports en commun**.

Merci Patron !!! c'est un plaisir de travailler pour vous qui, il y a encore quelques mois, ne vouliez pas entendre parler d'un PDE (Plan de Déplacement d'Entreprise)

Aujourd'hui c'est vite vite, alors ça vient ce PDE !!, on s'empresse de nommer un responsable **mais attention priorité à Rennes** et sur Rennes au dossier La Mabilais-St Sulpice, **ben voyons !!!** les autres attendront ou resteront en panne comme à Nantes où le PDE aurait bien besoin d'un deuxième souffle.

La montagne a bien accouché d'une souris et pour notre part, avec le personnel, nous saurons le rappeler tout au long de ce dossier **devenu un petit projet**.

Mario PETRICOLA affirme clairement que France Télécom ne construira pas un RIE à titre personnel. En revanche, l'entreprise a intérêt à ce que ce type de restauration puisse être développé en inter-entreprises sur le site.

La Présidente demande si le CE est en mesure de formuler un avis sur le mode de fonctionnement de la commission temporaire.

Bernard ELIOT demande une suspension de séance.

Suite point 5 : Bernard ELIOT propose de consulter le CE sur la composition de la commission temporaire, sur son fonctionnement et son travail.

La Présidente procède au vote.

La composition de la **commission temporaire, son fonctionnement et son travail sont validés à l'unanimité.**

Bernard ELIOT insiste sur le fait que ce vote ne saurait valoir avis et acceptation, par le CE, sur le projet PSDI de Rennes

Point 6 — Information-consultation sur le rapport annuel 2006 concernant l'emploi des travailleurs handicapés sur les périmètres Bretagne et Pays de la Loire.

Pour Mario Pétricola

La baisse des effectifs des travailleurs handicapés

s'explique en partie par le mode de décompte des bénéficiaires ;

en effet, suite à la loi de 2005,

un salarié handicapé compte

pour une unité bénéficiaire. De

plus, les salariés concernés

doivent avoir été présents six

mois au moins au cours des

douze derniers mois et ce,

indépendamment de la nature du

contrat de travail. De ce fait, le

taux d'emploi au niveau national

passé de 3,54 % en 2005 à 2,67 %

en 2006. De même, le taux d'emploi

est en baisse sur les deux

périmètres concernés (de 3,01 % à

2,62 % en Bretagne et de 2,89 % à

2,82 % en Pays de la Loire)

Mario PETRICOLA admet par

ailleurs que l'entreprise a recruté

moins de travailleurs handicapés

en 2006.

Commentaire CGT : une fois de

plus les chiffres imprécis, les

commentaires de la direction qui

mélangent le national et le local, les

changements de périmètre et de

mode de calcul, **ne permettent pas**

aux élus du CE d'avoir une

bonne vision de la situation des

travailleurs handicapés à FT sur

la DT ouest.

La Direction ne fait rien pour

éclaircir les données : pas de total

du nombre de salariés handicapés

sur chaque région par exemple...

Les membres CGT, SUD, CFTC,

CGC, UNSA, FO ont décidé la

création d'une Commission

Handicapés. Nous espérons que

cette commission sera à la hauteur de sa

mission.

Point 8 :

le bureau a mandaté **le cabinet**

Syndex pour l'expertise libre sur les

répartiteurs.

Le Cahier des charges va être

établi rapidement

Les PV validés des CE peuvent être consultés dans leur intégralité sur Agora (Mon CE) ou sur le site provisoire des élus CGT au CE de la DT Ouest : <http://www.premiumorange.com/cgtcebretagne/>